

Communiqué de Presse – Lundi, le 17 décembre, 2007

« Réactions aux Rapport du Comité d'Examen du Service Correctionnel »

Dans un premier regard, ce rapport nous indique que les membres du Comité ont étudié plusieurs problématiques lors de leurs concertations. Selon la Société St-Léonard du Canada, être en mesure de produire un rapport tel que celui-ci, et en une si courte période, est une grande réussite. Les 109 recommandations véhiculées par le Comité témoignent la nécessité au gouvernement et à ses partenaires d'entretenir de meilleures communications et collaborations afin de mieux répondre aux besoins de sa clientèle.

Une « Feuille de route pour une sécurité publique accrue » suggère que le Service devrait prendre une approche correctionnelle semblable à celle prise envers de la population Canadienne générale. Pourtant, l'environnement carcéral n'est pas comparable à celle en communauté. Un grand nombre de détenus fédéraux ont une éducation limitée, ont un grand risque de problèmes de toxicomanies et/ou d'alcoolisme et, simultanément, n'ont pas le système de support qui équivaut celui des autres Canadiens. Comme le mentionne Elizabeth White, Directrice Exécutive de la Société, l'élaboration de nouveaux de programmes correctionnels doit demeurer à la base fondés sur des recherches empiriques. Le Canada est depuis longtemps reconnu à travers le monde comme détenant une formule efficace dans le développement de ses programmes, autant pour les hommes que pour les femmes.

Le Comité semble avoir consacré du temps pour amasser l'information nécessaire qu'ils leurs permettraient d'adresser les diverses matières compris à l'intérieur du mandat. Il propose plusieurs changements de grande envergure. La Société St-Léonard du Canada, qui offre des programmes de jours et de services communautaires résidentielles à un niveau national depuis les 45 dernières années et qui a pour but de contribuer à une meilleure réinsertion sociale, est bienheureuse de voir que le Comité supporte la nécessité des services communautaires auprès des détenus et ex-détenus. Les recommandations insérées dans la section « À l'extérieur des murs » pourraient permettre au développement d'un modèle de réinsertion sociale qui assure une meilleure sécurité publique pour tous, incluant les détenus. Selon les statistiques, 90% des détenu(e)s sont mis en liberté à un moment ou un autre, de ce fait, cette plateforme doit avoir recours à un financement stable et doit être fait en collaboration avec les experts en services correctionnelles communautaires.

Nonobstant, ce rapport propose certains changements qui semblent inquiéter Madame White. L'économie à part, il semble y avoir peut de témoignages qui supportent la construction de nouvelle prison au Canada, et particulièrement, peut qui favorisent le développement des complexes régionaux suggérés dans ce rapport. De plus, « la libération conditionnelle méritée » semble être un ajout inutile. Proposer l'abandon de la libération d'office et la procédure d'examen expéditif est loin du modèle de libération conditionnelle qui existe aujourd'hui. Il semble que de tels changements législatifs ne contribueront pas à assurer une meilleure protection de la société Canadienne.

Elizabeth White, directrice générale
Société St-Léonard's du Canada
211-208, avenue Bronson, Ottawa, ON K1R 6H5
416-920-6116 ou cellulaire 416-434-0096